Forum de l'eau Adour

Synthèse des débats

Séance du 27 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

Propos introductifs

Paul Carrère – président de la commission territoriale Adour
Frédéric Périssat – préfet des Landes
Martin Malvy – président du comité de bassin (projection vidéo)

1 - Le changement climatique :

Les démarches en cours : présentation des travaux d'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique (PACC) d'Adour Garonne et de l'étude Adour 2050

Françoise Goulard – agence de l'eau Adour-Garonne
Claude Miqueu – membre du groupe PACC
Mathilde Chaussecourte – institution Adour

Les territoires s'adaptent : témoignage sur l'agriculture de conservation des sols

Pascal Guichemerre – agriculteur à St-Gein (40)
Fanny Auclair – animatrice environnement FDCUMA Béarn – Landes – Pays Basque

2 – Adour : dossiers d'actualité :

François Joncour / Véronique Mabrut– agence de l'eau Adour-Garonne

3 -Point sur la préparation 11e programme d'intervention de l'Agence

Aline Comeau– agence de l'eau Adour-Garonne

4 - Réforme des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et projet de stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE) Adour-Garonne

Sébastien Goupil – DREAL de bassin Adour-Garonne

Synthèse et conclusion (Paul Carrère – président de la CT)

Paul Carrère – président de la commission territoriale Adour

Le Forum est ouvert à 14 h 45.

Propos introductifs

Monsieur Paul CARRERE déclare le forum ouvert et exprime une volonté d'échanges sur la politique de l'eau avec l'ensemble des acteurs du bassin de l'Adour. Au-delà des études sur le changement climatique portées par l'Agence et par l'institution Adour, dont les conclusions convergent, l'objectif de ce forum est d'expliquer l'impérieuse nécessité du partage de l'usage de l'eau et de travailler ensemble aux prospectives pour les prochaines années.

Le comité de bassin a mandaté une équipe de ses représentants pour travailler au plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne. Ce forum est l'occasion d'un point d'étape sur l'avancée des travaux relatifs à l'élaboration de ce plan, étayé par le témoignage de différents acteurs.

Monsieur Frédéric PÉRISSAT estime essentiel que cette réunion permette de rassembler l'ensemble des parties prenantes autour de ce trésor commun qu'est l'eau. Aujourd'hui, plus personne ne conteste le changement climatique ou l'impact de l'activité humaine, pas plus que la nécessité de ralentir cette évolution et d'assurer la pérennité de l'activité humaine ainsi que la biodiversité, afin que notre planète bleue reste un environnement viable et durable pour tous.

Au travers de l'ensemble des restitutions qui seront présentées, il est primordial d'appréhender cette responsabilité collective qui incombe bien évidemment à l'État, comme il l'a montré au travers de la COP 21 et de l'adoption de lois sur la biodiversité et sur la transition énergétique et écologique, mais passe aussi par un investissement collectif.

La responsabilité collective est de dépasser les potentiels conflits d'usage afin de faire aboutir les réflexions territorialisées sur l'adaptation au changement climatique dans le souci de conserver des territoires viables et attractifs pour les générations futures.

Un film présentant une intervention de Martin MALVY, président du Comité de bassin, est projeté en séance.

« *Je voudrais d'abord saluer et remercier celles et ceux qui animent ces forums sur le territoire d'Adour-Garonne, ainsi que ceux qui participent à ces rencontres. Vos travaux, basés sur ceux qui ont été menés à bien par l'Agence et par le Comité de bassin, viendront à leur tour étayer les décisions du Comité de bassin dans les mois qui viennent.*

Je souhaite insister sur l'importance, mais aussi sur la difficulté des sujets que vous allez aborder.

En tant que Parlement de l'eau, nous avons un devoir de citoyenneté : nous devons nous adresser à nos concitoyens. Or, le débat développe des thèmes abrupts et utilise un vocabulaire pour le moins complexe. Dans un contexte nouveau et difficile et devant des conséquences négatives potentielles considérables, les pouvoirs publics ont besoin de l'adhésion des citoyens pour être en mesure de développer une réelle politique de l'eau.

Évitons les débats inutiles : nous sommes en déficit. Qu'il s'agisse de 100, 150 ou 200 millions de mètres cubes importe peu. Les experts prédisent que le déficit sera majoré d'ici 20 à 30 ans. Qu'il atteigne 400, 800 ou 1 200 millions de mètres cubes importe peu.

Il est incontestable qu'il faut économiser l'eau, comme l'ensemble des énergies. Des économies d'eau ont déjà été réalisées par l'industrie, l'agriculture et les citoyens, mais elles ne résoudront pas tout.

Enfin, à toute politique il faut des moyens. Personne ne conteste la nécessité du retour à l'équilibre des finances publiques. Toutefois, le champ des actions des agences de l'eau a été élargi au plan national, notamment vers les espaces maritimes. Les budgets des agences ont également été ponctionnés pour nourrir les instances nationales, à hauteur de 30 millions d'euros pour Adour-Garonne, soit un dixième de ses 300 millions d'euros de recettes.

Les présidents de comités de bassin ont rencontré à deux reprises le ministre d'État en charge de la transition écologique et énergétique et lui ont expliqué que les agences de l'eau ne pourraient pas continuer à mener les politiques qu'elles assurent aujourd'hui avec des moyens qui se réduisent d'année en année. Nous avons donc proposé au ministre d'établir ensemble les objectifs prioritaires.

Fort des travaux produits par ces forums ainsi que de ses propres conclusions, le comité de bassin partagera ses arbitrages dans ce sens dès le début de l'année 2018. »

Monsieur Jean-Jacques CHEVALIER prend la parole au nom du personnel de l'Agence de l'eau et du SNE (Syndicat National de l'Environnement).

L'Etat ponctionne le budget des agences depuis 2015, à hauteur de 175 millions d'euros pour l'ensemble des agences en 2017. Le chiffre de 300 millions d'euros est avancé pour 2018. A ces baisses s'ajoutent les réductions d'effectifs : 200 postes sur 5 ans sur les 6 agences, soit une trentaine d'emplois en moins pour Adour-Garonne.

Enfin, les agents se battent depuis un an avec le ministère pour conserver leurs rémunérations et leurs perspectives de carrière.

Pour protester contre ces baisses qui fragilisent l'Agence et n'augurent rien de bon pour l'avenir du principe « l'eau paie l'eau », les agents seront en grève le jeudi 28 septembre 2017.

Moins de moyens, plus de missions, une difficile équation pour atteindre des objectifs de la directive-cadre sur l'eau et s'attaquer au vaste chantier du changement climatique.

1 – Le changement climatique

Les démarches en cours : présentation des travaux d'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique (PACC) d'Adour-Garonne et de l'étude Adour 2050

Présentation: point1_PACC_ForumAdourVF.pdf

Contexte

Madame Françoise GOULARD déclare que de nombreuses études montrent que la région Sud-Ouest sera sans doute la région de France la plus impactée par le changement climatique. Elle a été parmi les premières à s'attaquer au sujet, notamment par le projet Imagine 2030 et par l'étude Garonne 2050.

Au niveau national, la COP 21[1] à Paris en 2015 a constitué un tournant avec une journée dédiée à l'eau et à l'adaptation au changement climatique, et non plus uniquement à l'atténuation du phénomène. Au niveau mondial, les bassins hydrographiques ont établi un pacte visant à établir un plan d'adaptation au changement climatique.

Cet objectif est reproduit dans la disposition A 16 du SDAGE[2] 2016-2021 et les travaux ont été lancés en mai 2016, dès que le SDAGE a été adopté.

Ce SDAGE comprend aussi la disposition A18 visant à promouvoir la prospective territoriale. L'institution Adour a ainsi saisi l'occasion de lancer l'étude Adour 2050.

Le PACC[3] ne sera pas, dans un premier temps, un document prescriptif comme le SDAGE. Il vise à déclencher une sensibilisation et une prise de conscience sur les territoires. Des éléments plus prescriptifs seront portés au SDAGE 2022-2027.

Les objectifs du PACC

Le PACC s'établit sur une vision du bassin en 2050. Le groupe de travail a estimé que l'état des connaissances était suffisant pour lancer les actions dès à présent devant les cinq grandes problématiques identifiées :

- disponibilité de la ressource ;
- dégradation de la qualité de l'eau ;
- biodiversité fragilisée ;
- augmentation du nombre d'événements extrêmes ;
- façade littorale.

Le double objectif général du plan est de sensibiliser et agir en priorité là où les problèmes seront les plus prégnants afin de :

- réduire notre dépendance à l'eau ;

[1] Conference Of the Parties
[2] Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
[3] Plan d'Adaptation au Changement Climatique

- accompagner les territoires pour plus de résilience, afin d'enclencher un développement harmonieux avec la ressource disponible.

Madame Mathilde CHAUSSECOURTE précise que l'étude prospective Adour 2050 se concentre sur le bassin de l'Adour et les côtiers basques, pour une action plus ciblée et plus stratégique selon les spécificités du territoire.

Contexte, enjeux et objectifs locaux d'Adour 2050

Une étude prospective a été développée pour faire face tant au changement climatique qu'aux changements liés à l'activité humaine.

L'étude Adour 2050 pose la question de l'avenir de l'eau du territoire à horizon 2050, au regard des enjeux de partage de la ressource, d'impacts écologiques et de risques liés aux étiages, afin de réfléchir ensemble à un futur durable et de se prémunir contre les pièges de la mal-adaptation.

Scénario climatique – température

L'étude Adour 2050 a décidé de choisir un scénario intermédiaire, et de se concentrer sur la direction des résultats plutôt que sur les incertitudes inhérentes à toute hypothèse.

Le scénario prévoit une augmentation de la température de 1 à 1,5 °C, plus marquée en montagne (1,5 à 2°C), avec également des canicules deux fois plus fréquentes sur cette zone particulière.

La température est au cœur de l'exercice de prospective puisqu'elle présente des conséquences entre autres sur le confort thermique des populations, sur les milieux, sur les industries d'aquaculture, ainsi que sur la fonte des neiges.

Scénario climatique – pluviométrie et enneigement

Le scénario prévoit un volume annuel de précipitations stable, avec une évolution de la répartition vers des épisodes pluvieux moins nombreux et plus intenses, ainsi qu'une baisse des précipitations en période estivale. La variabilité interannuelle est cependant un élément important à prendre en compte quant à l'évolution de la pluviométrie et de l'enneigement.

L'étude prévoit une diminution de l'épaisseur du manteau neigeux, avec quasi disparition de la couverture neigeuse en dessous de 1 500 mètres d'altitude, ainsi qu'une diminution de la durée d'enneigement.

Par exemple, pour la station du Grand Tourmalet, qui est la plus haute et la plus fréquentée du bassin de l'Adour, la limite d'altitude de la couverture neigeuse pourrait remonter de 400 mètres d'ici 2080. Si les stations de haute montagne sont impactées, cette projection pose question quant à l'avenir des stations de moyenne altitude.

Scénario climatique – évapotranspiration

Madame Françoise GOULARD explique que l'évapotranspiration englobe l'eau qui s'évapore du sol ainsi que celle qui est transpirée des plantes.

Des simulations basées sur différents modèles s'accordent pour prévoir une augmentation de l'évapotranspiration de 20 à 30 % sur l'ensemble du bassin. L'évaporation devrait notamment se prolonger plus longtemps en automne.

Scénario climatique – sécheresse décennale des sols

En lien avec l'évapotranspiration et la répartition des précipitations, une augmentation significative des occurrences de sécheresses sévères est à craindre, notamment à l'automne.

Madame Mathilde CHAUSSECOURTE précise qu'une augmentation de l'occurrence des sécheresses est à prévoir, en particulier sur l'amont du territoire de l'étude Adour 2050.

Scénario climatique – hydrologie naturelle

Les étiages promettent d'être plus sévères, en particulier sur l'amont du territoire, en lien avec la baisse du manteau neigeux.

En revanche, une baisse de l'intensité des crues décennales est attendue pour les grands bassins, sans présager des événements localisés sur les petits bassins.

Les experts s'attendent également à une augmentation du nombre de crues exceptionnelles.

Scénario climatique – hydrologie naturelle

Madame Françoise GOULARD explique que l'évolution du climat est déjà en cours dans les Pyrénées sur toutes les stations suivies par le BRGM, avec une baisse moyenne significative de près de 50 % du débit moyen dans les gaves depuis 1967.

PACC et Adour 2050, deux approches complémentaires

Monsieur Claude MIQUEU précise que le groupe de travail, composé d'une vingtaine de membres du Comité de bassin Adour-Garonne, a travaillé avec lucidité et réalisme. La démarche est ingrate, difficile et souffre d'un déficit de crédibilité, à cause d'un télescopage entre la volonté d'une projection lucide vers l'avenir et la difficulté à régler les problèmes du quotidien.

Le groupe de travail, composé de représentants de tous les collèges et de toutes les sensibilités, dans leurs richesses comme dans leurs différences, s'est avéré un lieu d'écoute partagée et de respect. Après constatation des désaccords, il a fait le point sur les pistes porteuses et fédératrices afin de préparer la délibération du Comité de bassin de mai 2018.

La connaissance constitue un élément important de la méthode. Pour passer d'une connaissance segmentée à une connaissance partagée, et pour disposer de données fiables et actualisées, le groupe travaille avec le conseil scientifique, les services de l'Agence, ainsi que des experts représentants les sciences molles.

Chacun est invité à interpeler son représentant au sein du groupe et à envoyer des contributions. La qualité du travail final sera fonction de la mobilisation collective.

Au niveau international, les discussions pour préparer l'actualisation de la DCE[4] en 2019 promettent d'être énergiques. Chacun est invité au débat en 2019 afin que la DCE reflète une contribution concrète des territoires.

Enfin, il faut arriver à porter le sujet fondamental de l'eau, dans sa complexité, mais avec pédagogie, dans le débat citoyen, afin de lancer une démarche comprise et partagée, pour répondre aux enjeux humains et économiques aussi bien qu'aux enjeux environnementaux.

Madame Françoise GOULARD annonce que le rendez-vous de mars permettra de présenter le catalogue de mesures, élaboré par le groupe à partir des consultations des différents forums.

Madame Mathilde CHAUSSECOURTE explique que l'étude Adour 2050 se veut un espace de concertation et de débat pour sensibiliser la population et les acteurs au changement climatique. Il n'a pas de vocation réglementaire, mais est à considérer comme un outil d'aide à la décision pour les documents de planification du territoire comme les SDAGE, les SCoT[5] et les PLU[6]. Aux acteurs du territoire de s'approprier la démarche pour intégrer les actions au plus proche de leurs problématiques locales.

L'étude place le scénario climatique ainsi que le contexte socioéconomique à 2050, c'est-à-dire qu'elle vise à identifier les problématiques qui surgiront si la société perdure sur la dynamique actuelle et à identifier l'impact de modifications de pratiques sur la ressource en eau. Les acteurs du territoire pourront ainsi sélectionner le scénario qui leur paraîtra le plus souhaitable, tant pour la ressource que pour le contexte socioéconomique et choisir des pistes d'adaptation pour tendre vers ce scénario.

Une réunion publique de présentation des résultats de l'étude Adour 2050 sera organisée début 2018.

Diagnostic de vulnérabilité

Madame Françoise GOULARD rappelle que le PACC avait pour vocation d'objectiver le diagnostic sur les territoires. Dans ce but, un diagnostic de vulnérabilité a été appliqué aux informations disponibles au regard des 5 problématiques identifiées, c'est-à-dire que le croisement entre la sensibilité et l'exposition au changement climatique a été analysé en projetant la situation climatique de demain sur le scénario socioéconomique d'aujourd'hui.

Disponibilité en eau superficielle

Les résultats montrent que la baisse de la disponibilité des eaux superficielles devrait affecter particulièrement les bassins de l'Adour et de la Midouze.

Disponibilité en eau souterraine

En moyenne, la baisse de disponibilité des eaux souterraines devrait être prononcée sur l'ensemble du territoire, en lien avec la baisse de recharge par infiltration dans les nappes et à la sécheresse des sols.

Dégradation des eaux – eutrophisation

[4] Directive Cadre Européenne
[5] Schéma de Cohérence Territoriale
[6] Plan Local d'Urbanisme

L'élévation de la température de l'eau et la stagnation liée aux bas débits augmentent le risque d'eutrophisation. Toutefois, le risque n'est pas majeur sur le territoire Adour par rapport à l'ensemble du bassin.

Biodiversité – cours d'eau

L'étude montre que les bassins de la Midouze, des gaves et des côtiers basques sont particulièrement fragilisés vis-à-vis de la biodiversité. Dans le bassin de la Nive en particulier, les zones Natura 2000 procurent des conditions plus favorables à la biodiversité.

Biodiversité – zones humides

L'étude montre que les Pyrénées seront particulièrement touchées, en lien avec le déficit hydrique et la méditerranéisation du climat, ainsi que toute la façade atlantique.

Érosion côtière

Le BRGM a prêté main-forte à l'Agence pour évaluer le risque d'érosion, fonction de l'environnement hydromorphologique, évalué en additionnant le taux annuel d'érosion et les événements majeurs, croisés avec l'élévation du niveau de la mer. Le bassin de l'Adour est relativement peu concerné.

Submersion marine

Une étude nationale du CEREMA[7] croisée avec les TRI (territoires à risques d'inondation) met en évidence des probabilités moyennes et fortes de submersion suivant les zones basses. Il est à noter qu'elle ne tient pas compte des ouvrages de protection, qui ne sont pas dimensionnés pour supporter ce risque.

Monsieur Claude MIQUEU ajoute que les instances de l'eau ont à cœur d'interpeler les chercheurs sur ce sujet sur lequel la recherche française actuelle présente des carences. Lors de la dernière réunion du cercle français de l'eau, Bernard Barraqué[8] a rappelé la nécessité d'anticiper ces problématiques en portant des études techniques, sociales, économiques et juridiques.

Monsieur Christian PUYO, vice-président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, affirme qu'il n'est pas nécessaire d'attendre 2050 pour percevoir les effets du changement climatique, tant sur les températures que sur les débits. Pour autant, en juin, alors que l'évaporation était conséquente, certains remplissaient des piscines. L'eau est un bien commun. Des actions doivent être menées rapidement pour éviter l'abandon de certains territoires, notamment en matière de stockage de l'eau.
Les agriculteurs réclament des avancées dans ce sens depuis des années. Les schémas directeurs prévoient la réalisation de stockages, mais les projets tardent à voir le jour. Par exemple, le SAGE[9] Adour amont, fruit d'un travail de plusieurs années, contient cette mesure qui n'a pas été mise en œuvre. En période d'étiage, les agriculteurs ont besoin d'eau et ne peuvent disposer des volumes nécessaires sans cette variable d'ajustement.
Les élus doivent oser soulever la question des ouvrages de stockage et de leur localisation, puisqu'ils se remplissent différemment selon la répartition des précipitations.

[7] Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
[8] [8] Bernard BARRAQUE : directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'eau en France et en Europe

[9] Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Monsieur Michel SANCIAUD, ATTAC 65, rappelle que les agences de l'eau sont financées de façon majoritaire par le paiement de la redevance de tous les usagers, et en particulier des usagers d'eau potable. La responsabilité collective doit donc être réellement partagée : les usagers d'eau potable n'ont pas à financer les ressources pour l'agriculture.

Des lois et des décrets existants permettent de gérer l'eau. Pourtant, ils ne sont pas toujours appliqués : certains élus, notamment des Hautes-Pyrénées, rechignent à accomplir le travail nécessaire. Monsieur Michel SANCIAUD en appelle solennellement aux responsables et à l'administration pour faire respecter l'eau.

Monsieur Olivier ROSES, Amis de la Terre, se dit effrayé par le diagnostic présenté, en particulier par les conséquences de l'évapotranspiration pour les sols. Le milieu agricole porte une lourde responsabilité dans la perte de matière organique qui contribue à la perte en eau. Il est de la responsabilité collective de préserver ces sols.

Madame Véronique MABRUT souligne que l'agriculture de conservation est désormais capable de mieux prendre en compte le capital sol.

Monsieur Max TUCOU, président du syndicat d'assainissement du Luy de Béarn, déplore que l'Agence ait abandonné l'aide au soutien d'étiage. En effet, ajouter de l'eau dans les rivières permet de diluer la pollution.

Monsieur Paul CARRERE répond que des dispositions sont mises en place pour répondre aux difficultés de gestion du PGE (plan de gestion des étiages) des Luys et Louts, liées à des problématiques de coordination des différents acteurs interdépartementaux.

Monsieur Jean-Luc CAPES, président AGIL[10] 40, estime que certaines affirmations données précédemment mériteraient une rectification, dans un objectif de bonne connaissance du territoire. Il fait notamment référence à la différence entre l'évapotranspiration de la forêt et celle de l'agriculture, la forêt étant majoritaire dans les Landes alors que la SAU (surface agricole utilisée) n'est que de 200 000 ha.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Luc CAPES estime que si les recherches sont indispensables, il est regrettable que les actions qui auraient dû être menées depuis quelques décennies ne l'aient pas été, notamment sur les aspects quantitatifs. La loi sur l'eau de 2006 n'a pas été facilitatrice. Pour autant, des actions positives ont été accomplies bien qu'elles ne soient jamais mentionnées.

En effet, il est important de connaître la direction à prendre, mais également d'identifier le point de départ. La dernière retenue significative du bassin versant de l'Adour est celle de Gabas. Elle a été mise en eau en 2005 et est gérée par l'institution Adour. Elle est utilisée non pour l'économie, l'agriculture ou l'industrie, mais pour le soutien d'étiage à hauteur de 80 à 90 millions de mètres cubes à chaque saison d'étiage. Un volume plus important ne pourrait être que bénéfique au territoire.

Monsieur Paul CARRERE précise que des arbitrages sont en cours pour une meilleure utilisation des volumes du Gabas. Les réponses concrètes sont attendues d'ici la fin de l'année afin de nourrir le travail de l'Institution Adour sur les DSP (délégation de service public) des ouvrages.

Par ailleurs, les projets de territoire, même s'ils laissent à désirer, constituent la seule solution, au-delà des économies d'eau qui en sont la pierre angulaire, pour trouver des modalités de

[10] Association de Gestion de l'Irrigation Landaise

ressources nouvelles pour les territoires déficitaires. Des projets pourraient être envisagés pour les territoires très déficitaires, après une concertation de l'ensemble des usagers sur le partage de l'eau et les économies à réaliser.

Monsieur Frédéric PÉRISSAT rappelle qu'il n'est pas question de pointer du doigt ceux qui paient ou ne paient pas, et ceux qui gaspillent ou économisent. Le besoin en eau existe et est de plus en plus prégnant pour tous les acteurs. Il faut se placer dans une démarche pragmatique d'action collective en acquérant les connaissances sur les territoires et en examinant la pertinence de la création de ressources à vocation plurielle, ainsi que d'autres solutions.

Il n'existe pas de solution réglementaire absolue. Seul un travail collaboratif et basé sur la connaissance des territoires et l'utilisation de plusieurs axes de progression permettra d'affronter la transition, quel que soit le point de départ. L'été 2016 a été compliqué avec des températures élevées et des précipitations réduites. L'eau stockée a été gérée très finement. L'année 2017 a exigé la même finesse de gestion alors que l'été a été moins sec, mais les réservoirs n'étaient pas remplis.

Monsieur Max TUCOU estime que les difficultés portent essentiellement sur la gestion de la ressource tout au long de l'année. Stocker l'eau l'hiver permettrait de la restituer l'été, même si le stockage engage des capitaux considérables au départ.

Monsieur Frédéric PÉRISSAT affirme que le stockage constitue un des leviers disponibles, mais qu'il n'est pas pour autant la solution exclusive.

Monsieur Claude MIQUEU souligne que le groupe souhaite que le débat ne se focalise pas sur le grand cycle de l'eau, mais adresse aussi les problématiques du petit cycle, liées à l'assainissement et aux eaux pluviales, d'autant plus que le SDAGE en cours sera celui du rapprochement des deux cycles. Il s'agit bien de la même eau : aucun des volets ne doit être occulté.

Le dialogue est en train de basculer pour dépasser le raccourci stockage > irrigation > maïs. Des pratiques vertueuses pour la gestion de l'eau émergent chez les agriculteurs comme chez les industriels, avec des réalités économiques qui sont souvent ignorées. En apportant la preuve que les milieux économiques sont au rendez-vous de la vertu en matière de gestion, le débat autour des stockages pourra prendre une autre nature.

Les territoires s'adaptent : témoignage sur l'agriculture de conservation des sols

Présentation : point1-AgriConservation_Forum de l'eau.pdf

Madame Véronique MABRUT poursuit en indiquant que l'adaptation au changement climatique est plurielle : des actions adaptatives sont d'ores et déjà en cours de mise en place, comme en témoigne cette présentation sur la mise en place d'une agriculture de conservation.

Madame Fanny AUCLAIR, présente la fédération des CUMA qu'elle représente. Les CUMA sont des coopératives d'utilisation de matériel agricole, c'est-à-dire des groupes d'agriculteurs qui s'organisent pour acheter du matériel en commun.

Convention agriculture environnement – Évolution des pratiques agricoles pour préserver la qualité de l'eau

Au-delà de ce travail, la fédération des CUMA travaille sur l'amélioration des pratiques agricoles dans le cadre d'une convention avec la Chambre d'agriculture financée par le conseil départemental des Landes et l'Agence de l'eau. Ces améliorations concernent plusieurs domaines, dont la qualité de l'eau au regard des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Convention agriculture environnement – Encourager le développement des pratiques agroécologiques

La fédération œuvre également au développement des pratiques agroécologiques. Le travail s'organise autour d'un noyau d'agriculteurs qui souhaite améliorer ces pratiques sur un sujet précis en restant économiquement viables. Ce travail sert ensuite d'exemple afin que le plus grand nombre d'agriculteurs s'approprie ces techniques.

Couverture générale des sols agricoles

L'objectif du travail sur la couverture des sols agricoles est de passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture qui considère les sols non plus comme un substrat à nourrir, mais comme une entité qui s'autonourrit avec une couverture permanente. Cette agriculture pourrait produire davantage en consommant moins et avec une meilleure maîtrise de la ressource en eau, de l'érosion, de l'économie d'intrants phytosanitaires et des engrais. Elle permettrait également de protéger la biodiversité, de stocker du carbone et de produire de la biomasse.

Témoignage de Pascal Guichemerre – GAEC du Blazia – Conservation des sols : passage au semis direct

Monsieur Pascal GUICHEMERRE présente son exploitation, qui se situe à Saint-Gein à proximité du captage d'eau potable des Arbouts qui affiche des problèmes de pollution aux phytosanitaires. Il produit des poulets avec le label liberté. La production végétale est d'agriculture conventionnelle, certifiée AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) depuis 2011.

La SAU est de 82 ha dont :

- 61 ha de maïs, dont la moitié est autoconsommée par les poulets de l'exploitation et l'autre moitié commercialisée via une coopérative ;
- 6,6 ha de triticale (hybride blé-seigle) dont la paille est autoconsommée pour les poulets et la graine commercialisée via la coopérative ;
- 11,7 ha de tournesols commercialisés via une CUMA ;
- 3 ha de féverole pour être autonome pour les semences des couverts végétaux.

En 2000, le labour a été abandonné au profit des TCS (techniques culturales simplifiées) qui prévoient un travail superficiel de la terre, afin d'éviter des problématiques d'érosion. L'érosion a diminué, se limitait aux couches plus superficielles.

En 2013, l'exploitation a engagé des essais de couverture permanente des sols puis de semis directs en 2015 suite à des formations auprès d'autres exploitants.

Certains essais se sont avérés des échecs. Il est loin d'être évident de modifier du jour au lendemain ses techniques culturales, y compris sur le plan psychologique.

La proportion de l'exploitation exploitée en semis direct augmente chaque année, dans l'objectif d'atteindre la totalité de l'exploitation en 2021.

Semis direct de maïs et de tournesol dans un couvert vivant

Cette transition est secondée par le réseau Agr'eau, la fédération des CUMA et les conseils d'un ingénieur agronome indépendant.

L'implantation d'un couvert végétal à base de féveroles, graminées ou crucifères, après la culture principale permet de générer de la biomasse pour nourrir le sol et de faire remonter le taux de matière organique. La situation de départ étant un sol dégradé, plusieurs années sont nécessaires avant que le sol puisse s'autonourrir.

De plus, les racines déploient un pouvoir mécanique considérable qui remplace avantageusement le labour mécanique. Chaque espèce de couvert joue un rôle spécifique avec des racines plus ou moins profondes.

Apporter de la biodiversité dans le couvert végétal et ne pas remuer la terre permet de retrouver de la biodiversité dans le sol, avec un véritable écosystème qui se crée. Par exemple, ont été trouvés sur l'exploitation des carabes, prédateurs des limaces.

Le couvert est semé en automne. Le semis est ensuite réalisé au printemps sans toucher à la terre, immédiatement après la destruction mécanique du couvert.

Lorsque le désherbage est effectué de manière classique, le glyphosate est toujours utilisé, mais avec parcimonie. Par exemple, en 2017, seuls 20 des 60 ha ont été traités, avec des doses diminuées de moitié.

La technique du couvert végétal doit permettre de s'affranchir en grande partie du désherbage, qui provoque l'une des pollutions les plus présentes au captage. Les produits phytosanitaires sont tout de même conservés en cas de besoin, mais sont utilisés vraiment en curatifs lorsque c'est nécessaire et non pas en préventifs.

Elle permet également de réduire de moitié la consommation de carburant, et de 30 % le temps passé. Dans l'ensemble, la marge devrait donc être meilleure.

Madame Véronique MABRUT demande des précisions sur l'impact de cette pratique sur la rétention en eau des sols.

Monsieur Pascal GUICHEMERRE explique que la comparaison pour son exploitation est difficile, car les cultures n'ont pas été semées en même temps et présentaient 15 jours de décalage. Une fois que le sol est en fonctionnement, les agriculteurs annoncent une économie de 30 %. Pour supporter les restrictions en eau, l'exploitation a introduit tournesol et triticale, qui sont des cultures sèches, afin de pouvoir arroser suffisamment le maïs.

Monsieur Christian PUYO souhaite une photo de la levée de semis.

Monsieur Pascal GUICHEMERRE tient des photos à disposition de ceux qui sont intéressés. Le maïs est semé à 40 cm au lieu de 80 afin qu'il couvre le sol au maximum et la féverole forme un tapis.

Monsieur Michel RODES, SEPANSO Aquitaine 64, rappelle que l'agence de l'eau avait publié un article présentant une conversion en agrobio à Lalonquette. L'exploitant utilise la bineuse et le sarclage pour éviter d'avoir à employer du glyphosate.

Monsieur Pascal GUICHEMERRE admet que le désherbinage, qu'il avait expérimenté, lui avait permis de baisser l'utilisation de produits phytosanitaires de deux tiers. Malheureusement, l'achat de la machine n'a pas été jugé rentable par la coopérative.

Monsieur Jean-Luc CAPES souligne que les terres de Lalonquette sont d'une qualité exceptionnelle, ce qui n'est pas le cas partout. Il serait regrettable de restreindre la production agricole aux territoires favorables. Les actions mises en place devront être adaptées selon les sols et les climats.

Madame Véronique MABRUT précise que l'exemple visait à montrer une exploitation différente du sol afin de répondre aux enjeux du changement climatique. D'autres agriculteurs du bassin sont engagés dans des démarches analogues et en témoignent sur Internet.

L'étude BAGAGE, accompagnée par l'Agence de l'eau et portée par l'INRA de Toulouse, l'ENSAT et l'ENFA, pose la question des pratiques agroécologiques au regard des enjeux de qualité et de quantité et ce dans un contexte de changement climatique. Il sera intéressant d'en surveiller les résultats qui devraient paraître d'ici deux ans.

2 – Adour : dossiers d'actualité

Présentation : point2_Bilan Adour.pdf *Ce point ne peut être développé faute de temps*

Madame Véronique MABRUT explique que l'Agence accompagne au quotidien l'adaptation au changement climatique des collectivités et en particulier en contribuant à :

- Améliorer la performance des systèmes d'assainissement ou à rechercher un nouveau milieu récepteur, pour réduire les pressions domestiques et anticiper les baisses de débit des cours d'eau.
- Améliorer significativement les rendements des réseaux d'eau potable ruraux, développer des économies d'eau pour assurer une meilleure efficience de son utilisation.
- Favoriser la reconquête de zones d'expansion de crues, promouvoir le ralentissement dynamique pour rétablir l'hydrologie naturelle des cours d'eau et prévenir inondations et gestion d'étiage.
- Faciliter les continuités piscicoles et sédimentaires pour préserver les habitats et réduire la vulnérabilité des espèces.
- Conduire des démarches de concertation sur des bassins versants à fort déséquilibre quantitatif.

3 – Point sur la préparation du 11ème programme d'intervention de l'Agence

Présentation : point 3_11ème Programme.pdf

Madame Aline COMEAU rappelle que l'Agence entame la préparation de son 11e programme : ses règles d'intervention vont changer à partir de 2019 et pour une période de 6 ans.

Un programme pluriannuel d'intervention, c'est quoi ?

Un programme pluriannuel d'intervention définit des objectifs prioritaires avec les moyens au regard des dépenses.

Calendrier

L'Agence proposera au Comité de bassin de décembre 2017 un équilibre entre les recettes et les dépenses avec de nouvelles façons d'intervenir.

Les décisions du Comité de bassin seront présentées aux forums de mars 2018, afin que les participants puissent enrichir l'appareil des aides de l'Agence.

Le programme complet sera voté en juin 2018. Le calendrier du PACC complète bien ce planning et viendra nourrir la réflexion.

Des progrès sur le long terme

Un travail considérable a déjà été accompli en matière de création de réserves comme en matière d'économies. L'Agence produira prochainement un bilan de 50 années de fonctionnement des Comités de bassin, qui montre que la qualité de l'eau a été récupérée sur les stations les plus anciennes grâce à l'action conjointe de l'État et de l'ensemble des acteurs.

Mais… les besoins restent élevés

D'ici 2021, un quart des masses d'eau nécessite encore des actions significatives pour retrouver une qualité à la hauteur des standards européens. Dans cet esprit, le Comité de bassin a indiqué que les objectifs du SDAGE doivent rester une priorité pour l'Agence.

11e programme – les besoins restent élevés

L'Agence a de nombreux objectifs à mettre en œuvre, comme la solidarité territoriale, la gestion quantitative, la GEMAPI[11]. Viennent s'y ajouter de nouveaux objectifs comme le plan d'adaptation au changement climatique ainsi que les milieux marins et les questions sanitaires.

11e programme – un équilibre à trouver

L'Agence doit contribuer à l'effort national de restauration des finances publiques et se trouve face à une baisse de ses recettes ainsi que de ses effectifs, qui pourrait réduire ses capacités de 20 % environ. L'Agence devra trouver un équilibre et revoir ses priorités au regard de ses moyens.

[11] Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

11e programme – Deux leviers

Pour resserrer ses priorités, l'Agence devra se montrer à la fois plus sélective et plus efficace, notamment en adossant les aides à de fermes pressions réglementaires.

Quelle solidarité territoriale ?

Les critères de solidarité urbain/rural seront revisités suite à la loi NOTRe. Toute suggestion en la matière est à faire remonter au Conseil d'administration et aux Comités de bassin via les représentants qui y siègent.

Monsieur Georges CINGAL SEPANSO des Landes, déclare son inquiétude devant ces propos et évoque la minéralisation de la ville de Mont-de-Marsan qui induit des problématiques de ruissellement et d'augmentation de température. Si l'Agence ne peut plus apporter son aide, des solutions alternatives devront être trouvées, notamment auprès des EPCI[12].

[12] Etablissement Public de Coopération Intercommunale

4 – Réforme des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et projet de stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE) Adour-Garonne

Présentation : point 4-ForumsEauAutomne2017-ADOUR-ReformeCollectivites_Socle.pdf

Monsieur Sébastien GOUPIL, DREAL Aquitaine, représente la DREAL de bassin.

Origine et cadre législatif

Cette réforme s'inscrit dans la logique de décentralisation de l'action publique portée par la loi MAPTAM[13] de 2014 et par la loi NOTRe[14] de 2015. Jusqu'alors, la compétence GEMAPI était affectée aux communes, avec la possibilité de la transférer ou de la déléguer en partie ou totalement à des syndicats mixtes de droit commun ou EPTB[15] ou EPAGE[16].

Pour financer cette compétence, est créée une taxe GEMAPI facultative et plafonnée à 40 euros par habitant et par an, d'où la dénomination d'« établissements publics de coopération intercommunale *à fiscalité propre* ».

Loi NOTRe

La loi NOTRe consacre la spécialisation de chaque collectivité. Les conseils départementaux pourront intervenir dans le domaine de l'eau via la solidarité territoriale et l'assistante technique. Les régions conservent une mission d'animation.

La loi NOTRe rationalise le nombre d'EPCI, avec une révision des SDCI[17].

Le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre s'effectuera entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020. Dans les deux cas, les EPCI peuvent anticiper cette prise de compétences.

Les autres compétences du domaine de l'eau restent facultatives et partagées par tous les échelons.

Loi biodiversité du 8 août 2016

Elle consacre :

- la création d'une procédure de transformation simplifiée des institutions ou organismes interdépartementaux en syndicat mixte ;

[13] Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
[14] Nouvelle Organisation Territoriale de la République
[15] Etablissement Public Territorial de Bassin
[16] Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
[17] Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

- l'élargissement du mécanisme de représentation-substitution aux communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles ;

- la possibilité de mettre en œuvre une redevance pour service rendu lorsque la taxe GEMAPI n'est pas instituée.

La compétence des milieux aquatiques avant la GEMAPI

Jusqu'au 31 décembre 2017, les compétences étaient partagées entre une multitude de gestionnaires sur un même territoire, induisant un manque de clarté dans les rôles et responsabilités de chacun.

Compétence GEMAPI

À partir du 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI devient une compétence obligatoire et exclusive confiée au bloc communal. Elle couvre :

- l'aménagement de bassins versants ;

- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, plans d'eau et lacs ;

- la défense contre les inondations et contre la mer ;

- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

L'EPCI intervient dans le cadre de l'intérêt général en substitution des propriétaires riverains, ce qui ne les exonère en rien de leurs obligations.

Volet prévention des inondations

La protection s'appuie désormais sur une notion de système d'endiguement qui définit la zone à protéger, ainsi que le niveau d'aléas visé.

Compétence eau potable et assainissement

Cette compétence qui était déjà obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles le devient également pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération pour lesquelles elle était jusqu'ici facultative ou optionnelle.

Cette compétence inclut la gestion des eaux pluviales.

Effets loi NOTRe sur le petit cycle de l'eau

Un syndicat inclus dans le périmètre d'un ou deux EPCI a vocation à être dissous. Seuls sont maintenus les syndicats importants dont le périmètre est réparti sur au moins 3 EPCI.

Demande d'accompagnement des collectivités

Les collectivités ont souhaité un accompagnement sur la prise de ces compétences nouvelles. La stratégie SOCLE vise à répondre à ce besoin.

La SOCLE

La SOCLE est définie par un arrêté ministériel de 2016. Elle n'est pas un document prescriptif et ne constitue pas un schéma des organisations souhaitées ou attendues. Elle accompagnera le SDAGE à partir de 2022. Elle comprend :

- un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ;
- des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités.

Recommandations GEMAPI

Il est recommandé de :

- inscrire la réflexion à l'échelle d'un bassin versant ou d'un bassin hydrographique ;
- instaurer une synergie entre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ainsi qu'avec les missions facultatives en fonction des enjeux locaux ;
- rechercher une bonne articulation entre les EPCI et les syndicats ;
- ne pas omettre la solidarité financière ;
- adopter une approche intégrée entre petit cycle et grand cycle.

Recommandations petit cycle de l'eau

Il est important d'anticiper la réflexion, sans retarder pour autant les actions prévues.

Pour l'eau potable, il est recommandé de :

- renforcer l'accompagnement des collectivités ;
- favoriser les regroupements sur les zones aux compétences historiquement très éclatées ;
- favoriser le regroupement des missions de production, transfert et distribution ;
- maintenir l'unicité du patrimoine : veiller à une cohérence technique des installations existantes.

Pour l'assainissement, il est recommandé de :

- favoriser un exercice intégré de la compétence ;
- pérenniser les ouvrages de traitement efficaces ;
- rationaliser les ouvrages de traitement pour atteindre les objectifs de bon état des eaux définis par la DCE.

Madame Véronique MABRUT déclare que tous les territoires sont aujourd'hui engagés dans la structuration à la bonne échelle pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, un syndicat mixte s'étant déjà saisi de la compétence. Trois études de gouvernance sont également en cours dans les zones comportant de grandes agglomérations.

Synthèse et conclusion

Monsieur Paul CARRERE se réjouit d'observer la dynamique bien engagée pour faire face aux enjeux du changement climatique. Les plans d'action découlant du PACC et de l'étude Adour 2050 seront annoncés prochainement.

Le Forum s'achève à 17 h 35. **Liste d'émargement : voir liste jointe**

Forum Adour 27/09/17

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
ALEXANDRE	Chloé	SM du bassin versant des lacs du born	
AUCLAIR	Fanny	Fédération des CUMA	
BACHTANIK	Bruno	D.D.T des Hautes-Pyrénées	
BALERI	Annick	Commune de Lourdes	
BARBOUX	Christine	Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine	
BARRACOU	David	Migradour	
BASTIDE	Michel	Union des Industries Chimiques d'Aquitaine	
BAYLE	Clotilde	D.D.T. du Gers	
BECAAS	Benjamin	Communauté de communes de la vallée d'Ossau	
BELLEFON	Renaud	France nature environnement 65	EXCUSE
BERGES	Guy	Communauté de communes des Landes d'Armagnac	
BILLAC	Jean-Marc	S.M. DU BV DES LACS DU BORN	
BORDESSOULLES	Anne	G.D.S. Section Aquacole Aquitaine	
BOUTON-BILLAULT	Véronique	AGIL	
BRIANCON	David	Communauté de communes des Luys en Béarn	
BRUN	Yveline	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	
BUTRUILLE	Sandrine	Conseil départemental	
BELAUAL	Catherine	AEAG	

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
CALIOT	Pascal	S.I.V.U. DU NORD EST LANDAIS	
CANIVENQ	Noël	France nature environnement 65	
CARPENTIER-CHAMPROUX	Annick	Communauté de communes Nord Est Béarn	
CASSAGNE	Marcel	ATTAC Hautes-Pyrénées	
CASTAIGNOS	Emilie	S.I.E.A DES TROIS CANTONS	
CASTET	Gérard	Conseil départemental du Gers	
CAZALE	Jean-Charles	S.I. D'ARTHEZ DE BEARN	
CAZAUX	Alain	Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du bassin de l'Adour et versant côtier	
CAZARRES	Claire	CAUE des Landes	
CHABAULT	Agnès	Commune de Biarritz - Pôle aménagement durable cadre de Vie	
CHAUSSECOURTE	Mathilde	Institution Adour	
CHAUVET	Régine	CAUE des Pyrénées-Atlantiques	
CHERRIER	Marion	S.M. DU HAUT ET MOYEN ADOUR	
CHEVALIER	Jean-Jacques	AEAG	
CINGAL	Georges	SEPANSO des Landes	
COMEAU	Aline	AEAG	
DARTHOS	Aurélie	Institution Adour	

CAPES Jean-Luc Chambre Agriculture AGIL 40

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
DARTIGUELONGUE	Christophe	Conseil départemental des Landes	
DAVIDSON	Jean-Claude	Régie municipale des eaux et d'assainissement	
DENIS	Guillaume	Syndicat de Gréchez	
DEQUEKER	Valérie	Commune d'Anglet	V. Dequeker
DOUEZ	Olivier	BRGM Nouvelle Aquitaine	
DUCHER	Sophie	Mont-de-Marsan Agglomération	
DUCOS	Christian	S.M. MOYEN ADOUR LANDAIS	
DULAYET	Maurice	Communauté de communes Côteaux et vallées des Luys	
DULIN	Geneviève	Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	
DYBUL	Floriane	SAGE Adour amont	
ERGUY	Thomas	Association B.L.E.	
ETCHART	Jean-Claude	S.M.de rivières côte Sud	
FECHTIG	Bernard	UPEA	
FONTENEAU	Joëlle	Association La Sauvegarde du Gers	
GANDON	Benoît	D.D.T des Hautes-Pyrénées	
GANTIER	Jean-Paul	Commune de Mont-de-Marsan	
GIBERT	Jean-Luc	Commune de Dax	

LANGLADE Michele ATTAC 65

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
GLEYZE	Eric-Pierre	S.I. des eaux du bassin Adour-Gersois	
GODEFROY	Mailys	Chambre d'agriculture des Landes	
GOULARD	Françoise	Agence de l'eau Adour-Garonne	
GOUPIL	Sébastien	D.R.E.A.L. Nouvelle Aquitaine	
GRIHON	Bernard	Chambre d'agriculture des Landes	
GUICHEMERRE	Pascal	GAEC de Blazia	
GUILHAMOULAT	Francis	Régie municipale des eaux et d'assainissement	
GUILLEMOTONIA	Bernard	D.D.T.M. des Landes	
HERBACH	Michel	Vivadour	
HURTES	Sophie	ADASEA du Gers	
HUVETEAU	Caroline	Communauté d'agglomération du Pays Basque	
ITURRIOZ	Miren	S.M. DU BASSIN VERSANT DE LA NIVE	
JONCOUR	Françoise	AEAG	
JULIARD	Cécile	Communauté de communes des Landes d'Armagnac	
KARIMJOOY	Sylvain	Syndicat d'aménagement des bassins de la Douze et du Midour	
LACOUTURE	Bernard	AFR des Landes	
LAFITTE	Odile	CAUE 40	

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
LAFITTE	Patxiku	S.M. DU BAS ADOUR	
LANUSSE	Stéphanie	Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques	
LAPEBIE	Francis	S.M.DE RIVIERES COTE SUD	
LAPORTE	Francis	Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque	
LARRAZET	Philippe	CAUE 40	
LATASTE	Jean-Paul	Euralis	
LE MOAL	Tangi	Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine	
LEPINE	Juliette	Communauté de communes du Pays Tarusate	
LEQUERTIER	Antoine	S.I.V.U. DU NORD EST LANDAIS	
LESPARRE	Pierre	Chambre d'agriculture des Landes	
LESPERON	Vincent	S.M. DU BASSIN VERSANT DE LA MIDOUZE	
LOUBERY	Louis	Association La Sauvegarde du Gers	
MABRUT	Véronique	AEAG	
MAIS	Jean-Michel	S.M.DE RIVIERES COTE SUD	
MARCATO	Frédéric	Vivadour	
MARCOS	Frédéric	Commune d'Ossages	
MARIN	Michèle	INRA Occitanie	

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
MAUREL	David	S.I.E.A. DU MARENSIN	
MICHEL	Véronique	SAGE Midouze	
MIQUEU	Claude	Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles	
MONTEAU	Astrid	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques	
MOURGUIART	Philippe	Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine	
PATOUILLE	Thierry	L'EAU D'ICI - ETS PUBLIC LOCAL PRODUCT. D'EAU POTABLE PAYS BASQUE ET SUD LANDES	
PELLIZZARO	Henri	S.M. DU BASSIN DU GAVE DE PAU	
PERBOST	Stéphanie	Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes	
PERISSAT	Frédéric	Préfecture des Landes	Présent
PERON	Christian	Fédération des Moulins de France	
PEYS	Jean-Pierre	S.I.A.E.P. LUY GABAS LEES	Excusé
PONCET	Alain	CACG	
PORTELLI	Didier	Institution Adour	
QUINIOU	Jean-René	Conseil départemental des Landes	
REGNACQ	Philippe	Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour	
ROSES	Olivier	Ende Doman - Pour Demain	
ROUTIER	Martine	ATTAC Hautes-Pyrénées	

LOUGAROT Bernard SIGOM

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
ROUTIER	Martine	ATTAC Hautes-Pyrénées	
ROY	Raphaël	SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE SOULE + SIEOM	
RUMEBE	Serge	ONF des Pyrénées Atlantiques	
SAJOUS	Fanny	S.I.A.E.P. LUY GABAS LEES	
SALGADO	Séverine	S.M. D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE URA	
SANCIAUD	Michel	ATTAC Hautes-Pyrénées	
SARRADE	Caroline	Communauté d'agglomération du Pays Basque	
SAZATORNIL	Hélène	PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves	
SENEGAS	Alban	IRRIGADOUR	
SERIN	Lionel	Commune de Saint-Paul-les-Dax	
SILENGO	Claude	Syndicat d'aménagement des bassins de la Douze et du Midour	
SIMON	Stéphane	Institution Adour	
TERNUS	Henri	Commune d'Hagetmau	
THEBAUD	Marie-Ange	Mairie de Boucau	
TRAN	Huyen	Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour	
TRUONG	Mona	PETR du Pays des Nestes	
TUFFERY	Michel	D.R.A.A.F. Midi-Pyrénées	

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
VALERO	Bernard	ATTAC Hautes-Pyrénées	
VIROLEAU	Annie-Solange	France nature environnement 65	
Boyer	Jean	Syndicat Douze - Midou	
BOYER	Julien	Chambre Agriculture 65	j.boyer@pyr.chambagri.fr
PEREIRA	Vincent	CDC Biodiversité	vincent.pereira@cdc-biodiversite.fr
DUCOS	Bruno	SYDEC	
TUCOU	Mat	SI Assainissement L.B	mat.tucou@orange.fr
PINEAU	Pierre	SMGAA p.pineau.smgaa@gmail.com	
LAMARQUE	Philippe	Mairie Arbonne p.lamarque@saudetan.fr	
CLEDON	Léa	l.cledon@bayonne.cci.fr	
ZUAZO	Antoni	antoni.zuazo@landes.fr	
PALLAS	Bruno	bruno.pallas@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	
VILLENOUR	ANDRE	EDF	
FERNANDEZ	Luis	Mairie de Navarrosse	
BEYRIS	Mayline	Conseillère Régionale	mayline.beyris@gmail.com
ROBLIN	Maud	Informations Agricoles	information.agricoles@wanadoo.fr
GARCIA LANCESEUR	Antonia	AUDAP	
FRIEDLING	Juliette	DDTM 64	
VEEVERS	Cornelia	Agence Adour	

Nom	Prénom	Raison sociale	Emargement
PATOLE	Danielle	UFC que CHOISIR	
GAILLARDON	Fabien	SIPBAMA	
BETBEDER	François	SIBVA - MACS - SIPBAMA	
ROUSSEAU	Nathalie	CIVAM Pays des Landes n_rousseau.cbao@orange.fr	
DEHEZ	Laurent	Regie des Eaux du Pays Grenadois aep@eau-paysgrenadois.fr	
FONTARRASSE Bernard	Bernard	CdC Terres de Chalosse petiponta@yahoo.fr	
CARRERE	Paul	Institution Adour	
DURAND	Come	DREAL N-A come.durand@developpement-durable.gouv.fr	
COURGEON L.	Laurent	laurent.courgeon@developpement-durable.gouv.fr	
FAURE	Philippe	3 Cantons philippe.faure@wanadoo.fr	
PECOUT	Pierre	UNICEM - GAMA pierre.pecout@colas-so.com	
RODES	Michel	SETANSO - 64 michelrodes@gmail.com	
DYLAN	Patrick	Syndicat Mixte de gestion des Milieux Aquatiques	
LARSEN	Vincent	Syndicat du Midou et de la Douze	
PUYO	Christian	CA 65	
LAFFONTA	Claude	CD 65	
MENACQ	Bernard	CdC Bas Armagnac Nogaro bmenacq@wanadoo.fr	